N°. XCIII.

JOURNAL GÉNÉRAL

DE LA COUR ET DE LA VILLE,

Contenant tout ce qui est décidé à l'Assemblée Nationale, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, dans les Districts, & les Nouvelles authentiques de la Province, ainsi que des Anecdotes intéressantes.

Du Dimanche 20 Décembre 1789.

Coup de Fusil laché dans l'appartement du Roi.

Disgrace du Comte d'Artois auprès du Roi de Sardaigne.

Incendie au Château des Tuileries.

Fils qui se brûle la cervelle d'un coup de pistolet, en présence de son pere.—Député qui prend leçon d'armes pendant toute la nuit, avant d'aller se battre. — Souscription ouverte en faveur des pauvres de Paris, &c. &c.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 19 Décembre.

La Séance a commencé par la lecture de la Lettre du Général Paoli, qui vient d'être

imprimée dans un de nos Journaux les plus répandus, ce qui nous dispense de l'insérer ici —L'ordre du jour a ramené la discussion sur les Plans de Finances; & les deux Projets de Décrets sur les Finances, présentés par le Comité des Dix, ont été littéralement adoptés (1): nous reviendrons sur cette Séance: nous sommes forcés de nous restreindre, vu l'abondance des matieres.

HOTEL-DE-VILLE DE PARIS.

Le Comité voulant pourvoir à la subsistance des malheureux Habitans de la Capitale, invite MM. les Présidens d'ouvrir des souscriptions dans chacun de leurs Districts, qui seront fixées à la moitié d'une année de Capitation. C'est M. Camet de la Bonardiere, Caissier de la Ville, que le Comité a nommé Trésorier-Général.

DISTRICTS.

Nous avonsparlé, jeudi dernier, de la question qui venoit d'être décidée à l'Assemblée Générale de la Municipalité, & qui agite maintenant tous les esprits; c'est la question relative à l'Organisation & à l'étendue du Département de Paris. Il est probable qu'elle ne tardera pas à être portée à l'Assemblée Na-

(1) Ces deux Projets sont imprimés, & se trouvent *chez M. Baudouin, rue du Foin-Saint-Jacques.*

tionale. En attendant, les Districts commencent à s'en occuper très-sérieusement. Ils se sont tous assemblés extraordinairement pour délibérer sur cet objet; & nous nous croyons dans l'obligation d'annoncer que celui des Filles Saint-Thomas a déja manifesté un vœu contraire à celui de l'Assemblée Générale des Représentans.

CHATEAU DES TUILERIES.

Nous avions annoncé qu'une légere indisposition retenoit la Reine dans ses appartemens; nous apprenons dans cet instant que cette indisposition consiste en une foulure.

Le feu a pris, à huit heures du matin, il y a quelques jours, dans une cheminée des appartemens de Madame de Tourelles. Une épaisse fumée, & bientôt après un feu assez considérable, ont été d'abord apperçus par des Sentinelles. On a cru, dans le premier moment, que le feu sortoit de la cheminée de l'antichambre du Roi; ce qui a beaucoup effrayé, & en même-temps redoublé l'activité de la Troupe Nationale.

Le 17 du courant, un Soldat de la Garde Nationale, de garde chez le Roi, ayant touché imprudemment le chien de son fusil, le coup est parti dans les Appartemens mêmes du Roi; mais heureusement personne n'a été blessé.

VARIÉTÉS.

On attend avec la plus vive impatience le Décret de l'Aſſemblée Nationale, qui mettra un terme à la funeſte manie du Duel.

Un Caporal des Gardes-Suiſſes, Compagnie de la Générale, s'eſt amouraché d'une très-vieille femme de la rue Grange-Bateliere. Mais la conſtance, les ſoupirs, les larmes du *pauvret* n'ayant pu toucher le cœur de ſa dulcinée, il réſolut de quitter la vie. Un de ſes camarades l'a ſurpris comme il avoit miré le canon d'un fuſil dans ſa bouche, & nous a conſervé ce Céladon, qui, cependant, a été congédié de ſon Régiment; & depuis il eſt entré dans les Chaſſeurs ſoldés.

On aſſure que dernierement le Fermier de M. Dup...., venant humblement lui rendre viſite, &, ce qui vaut mieux, lui apporter de l'argent; ce M. Dup.... a été ſcandaliſé de voir ce bon Citoyen en habit uniforme. Le brave Fermier, qui n'étoit pas endurant, a été encore plus ſcandaliſé du *ſuſceptiblicíſme* de M. Dup.... Enfin l'on prétend que l'inſenſé Ariſtocrate a brûlé la cervelle au malheureux Fermier.

Il ſe confirme que M. le Vicomte de Mirabeau, malgré l'inviolabilité attachée à

ſa perſonne, a reçu, d'un autre Député, un coup d'épée, qui cependant n'eſt pas dangereux. Nous avons été inſtruit de très bonne part que le bouillant Vicomte, plus exercé à tonner dans la Tribune qu'il ne l'eſt dans le grand art des Spadaſſins, a pris des leçons d'eſcrime du ſieur Gervais, Maître en fait d'Armes, avec lequel il a ferraillé toute la nuit qui a précédé le jour de ſon duel. On prétend que le ſieur Gervais lui répétoit ſans ceſſe : *Vous voyez donc bien, par raiſon démonſtrative, qu'il eſt impoſſible que vous receviez, ſi ſeulement vous ſavez détourner l'épée de votre corps, ce qui ne dépend que d'un petit mouvement du poignet en dehors ou en-dedans.*

Le fils de M. Holcroſt, Négociant à Londres, s'étant évadé ſecrettement de la maiſon paternelle, ſe rendit à Douvres, & étoit déja à bord d'un vaiſſeau qui alloit mettre à la voile pour les Indes. M. Holcroſt, qui avoit ſuivi ſon fils à la piſte, l'atteignit à l'inſtant du départ du vaiſſeau. On apprit au jeune homme que deux perſonnes demandoient à lui parler. *Si ce ſont deux perſonnes chargées de m'arrêter*, répondit-il, *je leur brûle la cervelle. Si c'eſt mon pere, je me la brûle à moi-même.* Il achevoit à peine ces mots, que ſon pere ſe montre à lui. A l'inſtant il tire un piſtolet de ſa poche, le coup part, & l'infortuné jeune homme tombe mort aux pieds de ſon pere.

Extrait d'une Lettre de Turin.

.......Vous me demandez des nouvelles du Comte d'Artois ! Vous vous doutez peut-être qu'il n'est déja plus à Turin ; mais vous ignorez apparemment la vraie cause de son départ ; je vais vous l'apprendre.—Vous savez que notre auguste Monarque, dont la piété est sans bornes, n'entend pas raillerie sur l'article des Mœurs & de la Religion ; c'est vous dire assez que notre Cour ressemble plus à un Couvent de Chartreux, qu'à la résidence d'un des plus grands Princes de l'Italie ; vous ririez de voir nos Courtisans avec leur œil contrit & leurs faces hypocrites. Vous connoissez ces Messieurs :

Peuple Caméléon, Peuple singe du Maître,
Tristes, gaies, prêts à tout, à tout indifférens ;
Sont ce qu'il plaît au Prince, ou s'ils ne peuvent l'être,
Tâchent au moins de le paroître.

Quoi qu'il en soit, le Comte d'Artois, ennuyé des austérités & de l'étiquette vraiment lugubre de notre Cour, a voulu s'égayer un instant par une plaisanterie qui alloit le mettre, disoit-il, en odeur de sainteté auprès de son beau-pere. Il a fait habiller en Abbé une Actrice de l'Opéra, jolie & fraîche comme Hébé ; & s'est présenté avec elle devant Sa Majesté Sarde, sous prétexte qu'il vouloit faire une fin, & se mettre en Pénitence. Le Roi qui bénissoit le Ciel dans son ame de cette con-

version, ne tarissoit point sur les éloges qu'il donnoit à cette sainte résolution. L'Abbé baissoit les yeux avec modestie, mais les relevoit de temps en temps pour lorgner en tapinois le Comte, qui rioit intérieurement de cette scene vraiment comique. Par malheur le Roi, qui a découvert la supercherie, n'a point goûté ce persifflage. Il a fait donner au Comte d'Artois des ordres secrets qui ont engagé ce dernier à quitter un peu brusquement notre Cour. On assure que le Prince, pour expier un scandale aussi immoral, a continué son pélerinage du côté de l'Espagne, & s'est mis en retraite avec l'Abbé, dans un hermitage délicieux, près d'Alicantes.

THÉATRE DE MONSIEUR.

Il y a deux jours qu'on a encore redemandé à grands cris l'*Honnête Criminel*; & les Comédiens sont venus s'excuser de nouveau sur l'impossibilité où ils étoient de le donner. Reste à savoir maintenant si M. de Falbaire, qui a voulu adjuger sa Piece au Théatre National; reste à savoir, dis-je, si cet Aut ur a encore des droits sur un Ouvrage donné au Public il y a près de vingt ans. S'il l'a donné au Public, le Public a par conséquent le droit d'en jouir comme bon lui semble, & non à la maniere de M. Fenouillot. Quoi donc ! l'Aristocratie ridicule & impertinente des Agens de nos plaisirs, cette tyrannie intolérable, n'aura pas un terme ? Lorsque nous venons de donner un grand exemple à la terre, en ne reconnois-

sant plus pour maître que la raison & l'équité, nous supporterons patiemment que des . . . . (1), nous fassent la loi ? Lorsque ces Messieurs ne peuvent plus cabaler à visage découvert comme jadis, c'est à l'abri d'un Auteur qu'ils veulent encore s'escrimer pour leurs privileges expirans ? Certes, je ne puis me lasser d'admirer comment les Gens de Lettres peuvent s'intéresser à un Corps qui leur fait essuyer tant de vexations, tant d'humiliations, qui s'engraisse journellement du fruit de leurs veilles. Corneille cheminoit tristement à pied dans les rues de Paris, & St. P. ne va qu'en carrosse. Un mot encore : le Public est-il fait pour les Comédiens, ou les Comédiens sont-ils faits pour le Public ?

(1) Je ne sais quel nom leur donner.

CE JOURNAL paroît tous les matins. Le prix de l'abonnement, depuis le premier Novembre, est de 3 liv. par mois pour Paris, & de 3 liv. 15 s. pour la Province, franc de port. Le Bureau est établi chez M. Gautier, *rue Percée Saint-André-des-Arcs,* N°. 21. *On recevra les Lettres & Avis, ainsi que les Anecdotes authentiques, Livres nouveaux & Estampes qu'on desirera faire connoître ; mais il faudra affranchir les Lettres & Paquets.*

De l'Imprimerie de la Veuve HERISSANT, rue N. D.